

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

6, Rue du Bel-Air, 92 MEUDON

BUT :

◆ *Préserver ce qui reste de verdure à Meudon et aux environs* ◆ *Obtenir de la Mairie et des Pouvoirs Publics*
que soient protégés les sites situés sur le territoire de la Commune et son patrimoine historique

Bulletin n° 8

Mai 1968

Samedi 25 Mai à 16 h. 30

dans la Salle des Conférences des Laboratoires
du Centre National de la Recherche Scientifique

1, place Aristide-Briand, BELLEVUE (près de la gare de Bellevue)

Assemblée Générale du Comité de Sauvegarde

suivie d'une

Conférence de M. POISSON

Conservateur du Musée de l'Île de France au Château de Sceaux

sur

**Le Passé, le Présent et l'Avenir
des Hauts-de-Seine**

Entrée libre

Assemblée Générale

ORDRE DU JOUR :

a) Rapports de Messieurs :

- Berger,
Président du Groupe de Travail « Sauvegarde et Protection »;
- Coup de Fréjac,
Président du Groupe de Travail « Information et Propagande »;
- Julien Laferrière,
Président du Groupe de Travail « Aménagement et Urbanisme »;
- de Gonneville,
Trésorier.

b) Rapport de M. Huré, Président du Comité.

c) Votes :

- approbation des rapports présentés;
- ratification des cooptations de nouveaux administrateurs effectuées depuis la dernière Assemblée Générale (MM. Bacle, Bonnel, de Gonneville, Roncin, Sabatier);
- réélection des administrateurs dont le mandat est venu à expiration;
- modifications aux statuts (voir détails ci-après dans le compte rendu de la réunion du 5 avril).

Les membres du Comité de Sauvegarde qui seraient dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale sont priés d'envoyer le pouvoir figurant dans le présent bulletin après l'avoir daté et signé.

Pouvoir à envoyer à un membre du Comité ou au siège social, 6, rue du Bel-Air, 92 Meudon.

POUVOIR

Je soussigné : Nom, Prénom :

adresse :

donne par la présente pouvoir à M. pour me représenter à l'Assemblée Générale du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon le 25 mai 1968 et de voter en mon nom.

Date :

Ajouter la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».

Signature :

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 29 Janvier 1968, chez M. HURÉ

Présents :

MM. Puaux et Guillaud, Présidents d'Honneur;
Huré, Président;
Berger, Vice-Président;
Julien Laferrière, Vice-Président.

Membres :

M^{me} Giry-Gouret;
MM. Ader, Bâcle, Begué, Bonnel, Général Brunet, de Cagny, Chevalier, Cossé, de Gonnevillle, Laurent, Rimsky, Roncin, Roux-Devillas, Sentis, de Traverse.

Excusés :

MM. Coup de Fréjac, Guislain, Odier, Sabatier, Soulé, Susse, Tarbé de St-Hardouin, Watine.

1° M. Huré souhaite la bienvenue à M. du Chayla, le remercie d'avoir pris la peine d'assister à cette réunion et lui demande de bien vouloir exposer aux Administrateurs du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon les objectifs de la Fédération qu'il préside et à laquelle le Comité a adhéré.

M. du Chayla donne à ce sujet toutes les indications utiles, précise quelles sont les voies dans lesquelles travaille sa Fédération qui vise à épauler l'action des divers Comités locaux de sauvegarde, et résume ses premières interventions effectuées aux échelons les plus élevés.

2° M. Huré souhaite également la bienvenue à MM. Alain Bonnel et Jean-Loup Roncin, nouveaux Administrateurs, et leur dit sa conviction qu'ils apporteront au Comité, dans la conception et l'exécution, le précieux concours de leur jeunesse et, éventuellement, celui de leurs camarades.

Il salue M. Guillaud et lui dit comme tous les membres du Conseil se réjouissent de sa rentrée parmi eux.

3° M. de Gonnevillle indique qu'il a actuellement en caisse 1.941,66 F. A la prochaine réunion il fera le point sur les cotisants de 1967.

4° La nomination, cependant très urgente, de l'Architecte-Urbaniste n'est pas encore intervenue. Il faut auparavant que le contrat soit signé entre l'Architecte-Urbaniste et les Services Administratifs, et depuis quelque temps ni l'un ni les autres ne bougent. M. Guislain a pris l'initiative du rapprochement nécessaire et gardera le contact pour éviter tout nouveau retard.

5° Cèdres de l'Ermitage :

MM. Berger et Julien Laferrière se sont renseignés et ont eu l'assurance que le tracé de l'autoroute épargnerait les cèdres.

6° Avenue du Château :

M. Julien Laferrière a appris que le projet Remondet, qui sauvegarde le caractère actuel de l'avenue du Château, va entrer en exécution. 440.000 F ont été débloqués pour cette année. On commencera par le bas de l'avenue du Château.

C'est une très bonne nouvelle, due dans une large mesure à l'action de MM. Guislain, Julien Laferrière et Berger.

M. Huré signale à cette occasion qu'il accompagnera le lendemain matin, auprès de M. Leduc, Maire de Meudon, les riverains de la rue Marcelin-Berthelot qui, sur l'initiative de M. Lazennec, se sont groupés pour protester contre l'élargissement de la chaussée de cette rue, le rétrécissement des trottoirs et l'enlèvement des arbres, qui sont en train d'être exécutés. Il ne faut pas que les générations futures

puissent reprocher aux Meudonnais d'aujourd'hui d'avoir laissé se créer une mutation irréversible qui entraînera progressivement la transformation de la vénérable avenue du Château en une vulgaire voie routière. M. Huré a eu la veille une conversation avec M. Sabatier pour bien s'assurer que les intérêts des habitants de Meudon-la-Forêt ne sont pas en cause.

(L'intervention prévue auprès de M. Leduc a eu lieu depuis et a obtenu entière satisfaction. Le trottoir de la rue Marcelin-Berthelot, non encore rétréci, sera maintenu à sa largeur actuelle et les arbustes y seront replantés ultérieurement. M. Huré a remercié M. Leduc de sa compréhension.)

7° Musée Rodin :

M. de Traverse a vu M^{me} Goldscheider, Conservatrice du Musée Rodin. Elle est très préoccupée des nombreuses « imperfections » de son Musée et de l'entourage de celui-ci. Elle va adhérer au Comité des Sites et souhaite vivement qu'il appuie son action. Les améliorations désirées seraient très facilitées si le Musée était classé Monument Historique. Une première demande dans ce sens n'a pas eu de succès. M. Berger va en déposer ou en faire déposer une autre. L'affaire sera suivie.

8° Aile du Château de Bellevue :

M. Berger va prendre contact avec le propriétaire du bâtiment subsistant de l'aile des Bains, pour savoir s'il accepterait de s'associer à une demande de classement.

M. Roux-Devillas n'est pas certain que la cheminée du bâtiment subsistant de l'aile de la Comédie soit d'époque.

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Tél. : 027-12-01

Salles de Bains - Chauffe bains, Chauffe eau à gaz et électriques

DÉPOSITAIRE

BRANDT - LINCOLN - AIRFLAM

POTÉZ - FRIGÉCO - THOMSON

Réchauds - Cuisinières et Chauffage gaz

L. WACQANT

ENTREPRENEUR

27, rue Marcel-Allégot, BELLEVUE - 92 MEUDON

DROGUERIE

C A D E A U X

Ménage - Vaisselle

Verrerie - Plastique

Brosserie - Entretien

Peinture - Papiers peints

Quincaillerie - Electricité

Maison HUTTE

35, rue de la République

92 - MEUDON

Tél. : 027-13-81

HORLOGERIE

BIJOUTERIE

ARTICLES POUR CADEAUX

Concessionnaire Jaeger, Zénith, Lip, Yéma

Atelier de réparations rapides et soignées

GÉNEAU

22, rue de la République

92 MEUDON - Tél. 027-12-09

C.C.P. Paris 15526-96 - R.C. Versailles 66 A 1213

CHEMISERIE - LINGERIE

NATHALIE ET BÉATRICE

R.C. Versailles 59 A 1744

24, Rue de la République, 92 MEUDON - Tél. 027-13-48

9° M. Huré fait le point des premiers résultats de la prospection entreprise pour trouver des annonceurs à l'intention du bulletin.

10° Il est encore trop tôt pour connaître les réactions des habitants de Meudon-la-Forêt à l'appel de M. Sabatier. M. Sabatier en parlera à la prochaine réunion.

11° Les mesures administratives préconisées par M. Trouvelot pour le classement des Bâtiments et des Sites de Meudon qui sont d'un intérêt historique ou esthétique, ont reçu l'accord du Comité des Monuments Historiques du Ministère des Affaires Culturelles et sont examinées actuellement par le Comité des Sites de ce Ministère. La signature du Ministre devrait intervenir prochainement.

12° Après un débat animé, il est unanimement reconnu que le Comité de Sauvegarde des Sites et la Société des Amis de Meudon ont, dans les circonstances présentes, plus de chances d'atteindre leurs objectifs s'ils continuent à agir séparément, tout en maintenant entre eux la liaison qui existe. Dans ces conditions la fusion des bulletins qui avait été envisagée risquerait d'avoir plus d'inconvénients que d'avantages. L'idée n'est donc pas retenue pour le moment.

13° M. Huré est allé présenter au Maire de Meudon les vœux du Comité à l'occasion du changement d'année.

Il rend compte de la conversation qu'il a eue alors avec lui.

En particulier M. Leduc est intervenu auprès du Président de Monoprix pour qu'il supprime la publicité lumineuse qui perturbe l'aspect nocturne de Meudon. Il n'est pas certain d'obtenir satisfaction.

A ce sujet, la Préfecture des Hauts-de-Seine n'a toujours pas répondu à la requête qui lui avait été adressée.

Il est entendu que M. Rimsky va rechercher dans le permis de construire si cette publicité lumineuse a été autorisée et dans l'affirmative si elle l'est à

titre provisoire ou à titre définitif. M. Roux-Devillas, de son côté, doit examiner si l'existence de la Maison de Molière dans le voisinage n'apporte pas une raison supplémentaire de s'opposer à la publicité en question.

D'autre part, M. Leduc avait signalé à M. Huré un certain mécontentement de M. l'Ingénieur en Chef des Eaux et Forêts Valette, consécutif à l'article paru dans le *Bulletin du Touring Club de France*. Mais depuis M. Berger a vu M. Valette et les relations amicales ont été entièrement rétablies.

14° *Groupes de Travail de MM. Berger et Julien Laferrière :*

a) M. Berger a écrit à M. Dobel, Maire adjoint de Meudon, pour lui demander de faire restaurer les restes de la grotte et de la cascade de la rue des Montalets, seuls vestiges subsistants de l'ancien domaine des Chartreux des Moulineaux.

b) Le projet, établi par M. Jantzen, d'une fontaine à installer près de l'étang de Trivaux a été remis à M. Valette qui en a été très satisfait.

Cette fontaine doit être construite dans le courant de l'été. M. Valette manque de crédits pour couvrir les dépenses nécessaires. MM. Alain Bonnel et Jean-Loup Roncin se chargeront de voir si certains jeunes gens de Meudon ne pourraient pas effectuer eux-mêmes quelques-uns des travaux. Sur la suggestion de M. Rimsky, M. Huré demandera à M. le Maire de Meudon s'il ne pourrait pas accorder à M. Valette la subvention de 1.000 F qui semble indispensable.

d) Suivant les renseignements qui ont été donnés à M. Julien Laferrière :

— le budget des « espaces verts » du district de la Région parisienne n'est pas applicable à l'avenue du Château;

— la Municipalité de Meudon prendrait à sa charge l'entretien de cette avenue, en échange de la remise par l'Observatoire de 3 ha de terrain qui permettraient d'agrandir le nouveau ci-

metière... Plusieurs Membres du Conseil s'élevèrent contre cette remise que aurait pour résultat d'amputer de 3 ha les espaces verts de Meudon... (MM. Huré et Julien Laferrière se sont renseignés à la Mairie. Ils ont eu l'assurance que ce bruit ne reposait sur aucun fondement.)

— le Conseil Général a voté pour l'exercice 1968 une subvention de 60.000 F, représentant le vingtième des dépenses d'Equipement Touristique des forêts domaniales situées dans le département des Hauts-de-Seine. L'ensemble des dépenses prévues à ce titre est de 300.000 F.

15° *Préparation de l'Assemblée Générale :*

M. Huré demandera à M. Poisson de bien vouloir être le conférencier de la prochaine Assemblée Générale. Pour une année suivante on pourrait s'adresser, suivant la suggestion de M. Sentis, au Professeur Marois, de l'Institut de la Vie, qui pourrait en particulier traiter des avantages des espaces verts.

16° *Questions diverses :*

a) La première visite guidée dans Meudon qu'organiseront MM. Coup de Fréjac et Roux-Devillas, pour le compte commun du Comité et de la Société des Amis de Meudon, pourrait avoir lieu à la fin du mois d'avril, après qu'elle ait été annoncée dans le prochain bulletin qui paraîtra au début d'avril.

b) M. Huré signale qu'il a vu M. Gauer au sujet d'un numéro du bulletin municipal qui, faisant le recensement des Associations Culturelles de Meudon, ne mentionnait pas le Comité de Sauvegarde des Sites. Cette omission sera réparée dans le numéro suivant.

c) Plusieurs Administrateurs du Comité n'étant jamais libres le lundi, il est convenu que les réunions auront lieu dorénavant le dernier vendredi du mois, un mois sur deux.

La prochaine réunion se tiendra donc le 29 mars 1968, comme à l'habitude à 21 heures, chez M. Huré.

Promenade en Forêt de Meudon

CONVOCATION

Comme en 1967, Monsieur Valette, Ingénieur en chef des Eaux et Forêts et du Génie Rural organise deux visites-promenades dans la Forêt de Meudon.

Ces visites auront lieu les samedis 18 mai et 8 juin 1968.

Lieu de rendez-vous : à l'entrée de l'Observatoire de Meudon, en haut de l'avenue du Château, à 9 h. S'inscrire avant les 13 mai et 3 juin auprès de M. Berger, 5, rue des Capucins, 92 Meudon, T. 027-10-22. Fin de la visite vers 12 h. Il ne sera pas envoyé de convocation.

Radio - Télévision - Transistors
Electro-Ménager



Distributeur officiel : Philips, Grundig, Acer,
Frigidaire, Therm'x, Calor, Vedette, etc... —



S^{té} A. PARENT

17, Rue de la République, Meudon
Téléphone 027-13-35

Service après vente garanti
DÉPANNAGES RAPIDES
ELECTRO-MÉNAGER

Entreprise générale
d'électricité

Garage Rabelais

CITROËN

MEUDON-VILLE
MEUDON-LA-FORÊT

SERVICE COMMERCIAL

ATELIERS

STATION SERVICE

31 et 33, Bd des Nations-Unies
MEUDON Téléph. 027-15-41

 **eubles
Wener et fils**

111, Rue de Paris (derrière l'Eglise)
MEUDON - Tél. 027-13-53

Productions : Gascoin, Epeda, Ducal
Rachet, Simmons, Zol, Mobalpa.

GARANTIE DES MARQUES
GARANTIE DES PRIX

Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration en date du 5 Avril 1968 chez M. HURÉ

Présents :

M^{me} Giry-Gouret,
MM. Puaux, Guillaud, Huré, Berger,
Coup de Fréjac, Julien Laferrière,
Susse, Bacle, Cossé, Guislain,
Rimsky, Odier, de Traverse.

Absents : (dont beaucoup se sont excusés de ne pouvoir assister à la réunion) :

M^{mes} Auboyer, Mauriange,
MM. Ader, Begué, Bonnel, de Cagny,
Chevalier, Laurent, Roncin, Sentis, Soulé, Watine.

En ouvrant la séance M. Huré renouvelle le regret que certains des absents n'aient pas annoncé au préalable qu'ils ne pourraient pas venir. Car il a différé cette ouverture dans l'espoir d'arrivées tardives qui ne se sont pas produites.

1° *Situation financière et nombre de cotisants 1967 et 1968 :*

Au 1^{er} avril le solde créditeur est de 700 F (bulletin de janvier payé).

Dans l'année il faut compter des dépenses de 3.000 F (frais d'impression des trois bulletins) plus 1.500 F pour le secrétariat, soit 4.500 F au total.

En 1967, les recettes de cotisations ont été de 3.300 F pour 255 cotisations payées.

Cela est insuffisant. Or, au 1^{er} avril 1968 on avait reçu 68 cotisations au lieu de 92 à la même date de 1967.

A quoi doivent s'ajouter les recettes de publicité sur le bulletin qui ont été collectées pour la première fois pour le bulletin de janvier 1968.

Il faut donc faire un gros effort pour la rentrée des cotisations échues et pour la publicité.

Messieurs les animateurs de quartiers voudront bien se charger de ces deux tâches vis-à-vis des adhérents au Comité qui sont reliés au réseau téléphonique (sauf pour le quartier Bellevue où ils sont trop nombreux) et des industriels et commerçants.

Pour les autres adhérents, le rappel sera effectué par circulaire du Secrétaire Général.

Les animateurs de quartiers recevront du Trésorier les noms des adhérents de leur quartier en retard dans le paiement de leurs cotisations.

Le tarif de publicité est confirmé, pour chaque bulletin, à :

- 250 F pour une page entière,
- 125 F pour une demi-page,
- 62,25 F pour un quart de page.

D'autre part, le prochain bulletin portera une mention de rappel des cotisations dues et l'indication qu'il sera le dernier à être envoyé aux anciens adhérents qui n'auront pas encore réglé la cotisation de 1967.

Enfin, M. Coup de Fréjac, Président du Groupe de Travail « Information et Propagande » réfléchira aux actions générales (délivrance de cartes, timbres...) ou particulières à entreprendre pour mieux assurer le recrutement des nouveaux adhérents et le paiement des cotisations au début de l'exercice.

2° *L'Assemblée Générale pour 1968* est fixée au 25 mai à 16 h 30 dans la salle de conférences du C.N.R.S., 1, place Aristide-Briand à Meudon. M. Laurent est prié de s'entendre avec quelques collègues pour organiser le recouvrement du maximum de cotisations à l'occasion de cette Assemblée.

L'Ordre du Jour sera le suivant :

a) Rapports de Messieurs :

- Berger,
Président du Groupe de Travail « Sauvegarde et Protection » ;
- Coup de Fréjac,
Président du Groupe de Travail « Information et Propagande » ;
- Julien Laferrière,
Président du Groupe de Travail « Aménagement et Urbanisme » ;
- de Gonnevillle,
Trésorier.

b) Rapport de M. Huré, Président du Comité.

c) Votes :

- approbation des rapports présentés ;
- ratification des cooptations de nouveaux administrateurs effectuées depuis la dernière Assemblée Générale (MM. Bacle, Bonnel, de Gonnevillle, Roncin, Sabatier) ;
- réélection des administrateurs dont le mandat est venu à expiration ;
- modification à l'objet du Comité : il s'agit de remplacer « Préserver ce qui reste de verdure à Meudon et aux envi-

rons, Obtenir de la Mairie et des Pouvoirs Publics que soient protégés les sites situés sur la Commune » par : « Préserver ce qui reste de verdure à Meudon et aux environs, Obtenir des Pouvoirs Publics que soient protégés les sites situés sur la Commune, son patrimoine historique et son caractère traditionnel » ;

— modifications aux statuts - remplacer :

• les deux premières phrases de l'article 9 (1) : « L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de trente au plus. Ceux-ci sont élus pour trois années » par : « L'Association est administrée par un Conseil. Ses membres sont élus pour trois années » ;

• les deux premières phrases de l'article 10 : « Tous les trois ans, le Conseil d'Administration nomme un bureau se composant du Président d'Honneur, d'un Président, d'un Trésorier, de trois membres au moins et de six au plus. Il pourra être complété s'il y a lieu par des Vice-Présidents, un Secrétaire, un Secrétaire adjoint, un Trésorier adjoint, un Archiviste, un Archiviste adjoint » par : « Tous les trois ans le Conseil d'Administration nomme un bureau dont il fixe la composition ».

d) Conférence de M. Poisson, Conservateur du Musée de l'Île-de-France au Château de Sceaux, sur « Le passé, le présent et l'avenir des Hauts-de-Seine ».

3° *Nomination de l'Architecte-Urbaniste :*

Constatant que la nomination de M. Grillo, comme Architecte-Urbaniste de Meudon, annoncée depuis longtemps comme imminente, n'avait toujours pas lieu, M. Huré est intervenu avec MM. Julien Laferrière et Guislain.

Ils ont vu M. Sato, Directeur de l'Urbanisme des Hauts-de-Seine, qui doit effectuer cette nomination.

Ils ont appris ainsi que les choses étaient beaucoup moins avancées qu'on

(1) M. Huré n'a pas parlé en réunion de cette modification. Il est tout prêt à en donner la justification à qui la lui demanderait.

le croyait : M. Sato n'a pas, pour le moment, arrêté son choix, il a un autre candidat que M. Grillo et, une fois ce choix arrêté, il faudra encore — ce qui ne sera pas facile — dégager les crédits nécessaires pour pouvoir payer la préparation d'un plan d'urbanisme à établir.

MM. Huré, Julien Laferrière et Guislain feront de leur mieux pour qu'une solution satisfaisante soit donnée le plus vite possible au problème primordial de la nomination d'un Architecte-Urbaniste et de l'établissement d'un plan d'urbanisme.

4° Examen des permis de construire :

La pratique mise au point avec le Groupe de Travail « Aménagement et Urbanisme » permet déjà au Comité de connaître les permis de construire après qu'ils ont été accordés.

Sur demande de M. Huré, M. Leduc a accepté que le Chef des Services Techniques de la Mairie de Meudon, M. Dupas, ait une fois par mois un entretien avec M. Julien Laferrière, au cours duquel ils parleront des questions pendantes et notamment des permis de construire à l'étude... Ces conversations devraient être fort utiles.

M. Bacle accompagnera M. Julien Laferrière lors du premier entretien pour soulever la question des poubelles.

5° Inscription à l'Inventaire des Sites des Bois de Meudon et d'une vaste partie de la Cité :

Un résultat très important vient d'être obtenu auquel l'effort du Comité n'est certes pas étranger.

La première des deux suggestions administratives contenues dans le rapport de M. Trouvelot vient d'entrer en application : un arrêté du Ministre des Affaires Culturelles, en date du 29 décembre 1967, a inscrit à l'Inventaire des

Sites les bois de Meudon et toute une vaste partie de la Cité de Meudon.

Voici, en ce qui concerne Meudon, la définition du territoire retenu :

« Est inscrit sur l'Inventaire des Sites pittoresques des départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, l'ensemble formé sur les communes de Meudon, Vélizy, Viroflay, Chaville et Sèvres par les bois de Meudon et de Viroflay et par leurs abords.

« Cet ensemble situé dans le département de l'ancienne Seine-et-Oise est situé à l'intérieur du périmètre suivant :

« Commune de Meudon. — A partir de la limite communale de Sèvres, la rue Marcel-Allégot, l'avenue Galliéni, le sentier des Blancs, la rue des Montallets, la rue des Sorcières, la rue Anatole-France, la rue de l'Amiral-Martin, l'avenue Louis-Lecorbeiller, le square Rabelais, la rue de la République, la rue Hérault, la rue du Haut-Arthelon, la ruelle des Ménagères, la rue Charles-Infroit, la rue du Larris, l'avenue des Fossés, la rue des Peupliers, l'avenue Schneider, la rue de l'Orphelinat, la rue des Vertugadins, la limite communale de Clamart, le chemin de Villebon en bordure du bois, la route nationale n° 187 vers le sud, la limite communale de Vélizy. » (1)

M. Berger est prié de rechercher les textes sur lesquels cet arrêté est basé, de façon à préciser notamment ses répercussions sur le régime des permis de construire et de voir en particulier si ceux-ci, du fait de l'inscription, seront soumis dorénavant à l'avis de l'Administration des Bâtiments de France ou à celui de la Commission Départementale des Sites.

M. Julien Laferrière profitera de la prochaine conversation avec M. Dupas (voir 4° - Examens des Permis de Construire) pour savoir si les permis de construire sont actuellement délivrés par la Préfecture ou par la Municipalité.

6° Enseigne lumineuse Monoprix :

M. Huré a obtenu de la Préfecture de Seine-et-Oise l'assurance que l'arrêté du Préfet de Seine-et-Oise, de 1939, vis-à-vis duquel cette enseigne est en infraction, est toujours en vigueur. D'autre part, ladite enseigne n'a pas été autorisée par le permis de construire délivré à Monoprix.

M. le Maire de Meudon est intervenu auprès de la Société Monoprix pour obtenir son retrait. Une réponse de celle-ci est attendue très prochainement (2).

7° Groupe de Travail « Aménagement et Urbanisme » - Problème de l'avenue du Château :

M. Guislain annonce que, alors qu'on pouvait espérer que ce problème était en bonne voie de règlement, le Conseil Général des Bâtiments de France n'a pas accepté le programme de rénovation de l'avenue du Château que M. l'Architecte Rémondet avait établi, puis modifié suivant les suggestions de M. Guislain, à la suite d'un examen auquel le Comité avait associé tous les riverains de l'avenue. Le Conseil Général a fait certaines objections. La Municipalité de Meudon en a fait d'autres.

M. Guislain accepte de reprendre ses efforts pour obtenir que ce problème difficile soit enfin résolu de façon satisfaisante.

8° Groupe de Travail « Sauvegarde et Protection » :

M. Berger :

a) Au sujet du Musée Rodin a vu la Conservatrice M^{me} Goldscheider qui, pour protéger les abords du Musée, a demandé son inscription à l'Inventaire des Monuments Historiques.

b) Est intervenu directement et par l'aimable entremise de M. Odier pour que le propriétaire de l'Aile des Bains qui

ce cas, d'ailleurs, elle peut prendre à sa charge la différence de prix entre les travaux projetés par le propriétaire et ceux qu'elle exige.

« Toute publicité est interdite sur les sites inscrits. »

(2) Nos efforts ont porté leurs fruits. L'enseigne lumineuse a été enlevée. Que la Direction de Monoprix soit remerciée, sinon pour l'empressement (elle n'en a pas montré) du moins pour la bonne grâce avec laquelle elle a déféré à la demande de M. le Maire.

(1) Voici ce que le numéro de juin 1964 de la Revue « Le Particulier » dit de l'inscription à l'Inventaire des Sites :

« L'inscription n'est appliquée que pour des sites qui ne présentent pas un intérêt de premier ordre; l'administration évite ainsi une mesure de classement d'office qui peut entraîner à verser des indemnités.

« Mais il n'y a pas de critères qui permettent de choisir entre l'inscription ou le classement. Tout site peut faire l'objet de l'une ou l'autre de ces mesures.

« Le propriétaire peut procéder à des travaux d'entretien normal.

« Pour toute construction il doit en informer le Préfet quatre mois à l'avance. A l'expiration de ce délai, le silence de l'administration équivaut à une acceptation, mais le propriétaire doit se conformer à la réglementation sur les permis de construire; or, celui-ci peut lui imposer différentes sujétions sur la hauteur, le volume, les matériaux utilisés, l'aspect de l'immeuble à bâtir.

« L'administration ne peut s'opposer aux travaux qu'en classant le site d'office. Dans

subsiste de l'ancien Château de Bellevue, demande son inscription à l'Inventaire des Monuments Historiques afin de pouvoir obtenir une aide de l'Etat pour sa restauration et de la protéger dans l'avenir.

c) A eu de M. Dobel, Maire adjoint de Meudon, l'assurance que des travaux ont déjà été entrepris et seront poursuivis pour la consolidation de la grotte et de la cascade de la rue des Montallets. Quand ces travaux seront achevés une plaque sera installée, que fournira le Comité, pour rappeler l'origine de ces vestiges.

d) Annonce que la construction de la fontaine projetée près de l'Etang de Trivaux commencera très prochainement, aussitôt que M. Jantzen aura pu fournir aux Eaux et Forêts un devis approximatif.

e) Fait espérer que le cèdre de la Villa Mériadec sera sauvé, puisque les promoteurs de la construction commencée insistent dans leur prospection sur l'agrément que permet sa présence.

f) En ce qui concerne l'immeuble en construction dans l'ancienne propriété Voyer, avenue du 11-Novembre, a reçu l'assurance, qui confirme celle qu'ont eue les riverains, qu'un terme allait être mis à l'abattage d'arbres entrepris et qu'en particulier un hêtre pourpre particulièrement intéressant serait conservé.

g) S'est occupé de la propriété Hugo, dans les bois de Meudon-la-Forêt, propriété du XVII^e siècle qui serait menacée de vente et de destruction, d'après les renseignements parvenus au Comité. Là où elle se trouve un permis de construire ne pourrait pas être délivré sans l'auto-

risation des Eaux et Forêts qui s'y refuseraient. Les craintes ne paraissent donc pas fondées.

b) S'est occupé aussi de la Ferme de la Grange-Dame-Rose qui est dans le même secteur et où séjourna Gabriele d'Annunzio. Mais il est arrivé à la conclusion qu'il n'a pas d'argument valable permettant de la faire protéger.

i) A su de M. Valette, Ingénieur en Chef des Eaux-et-Forêts, que l'inscription à l'Inventaire des Sites des bois de Meudon, qui est intervenue récemment comme nous l'avons annoncé au début de ce bulletin, lui permettra de protéger les cèdres de Villebon lors de l'élargissement de la route qui dessert Meudon-la-Forêt.

j) Le Comité, étant saisi d'une nouvelle pétition établie par les riverains de l'avenue du Château pour se plaindre de l'état d'entretien, plus que défectueux, dans lequel celle-ci est laissée, a écrit à l'Observatoire de Meudon, Gérant de l'avenue, pour le compte du Ministère de l'Economie Nationale propriétaire, pour lui demander de faire honneur à sa mission et d'assurer l'entretien de la propriété.

9° Visite guidée des Sites de Meudon :

La première de ces visites, organisées de concert avec les Amis de Meudon, aura lieu le 27 avril. Le rendez-vous de départ est donné à 15 h, 2, rue de l'Orphelinat (on pourra garer les voitures à l'Orphelinat).

Il est malheureusement à craindre que le numéro du présent bulletin ne puisse paraître qu'après le 27 avril.

10° Bruits de l'Usine Renault dans le Bas-Meudon :

Le Comité a été saisi d'une plainte de M^{me} Graffe, domiciliée rue Henri-Savignac, signalant que son sommeil, celui de sa famille et de ses voisins sont depuis quelque temps troublés par des bruits continus ou violents qui se produisent de jour et de nuit dans les usines Renault du Bas-Meudon.

M. Huré s'est rendu sur place, a constaté le bien fondé de la plainte, conseillé à M^{me} Graffe de faire signer une pétition par toutes les personnes incommodées, ce qu'elle fit, prévenu M. le Maire de Meudon et pris contact avec M. le Député Labbé.

Les interventions auprès de la Direction des Usines Renault seront effectuées aussitôt que la Municipalité de Meudon elle-même aura achevé sa petite enquête préalable.

11° Appel de M. Sabatier :

M. Sabatier ayant été obligé de s'abstenir au dernier moment a remis à M. Huré une lettre d'où il ressort que l'appel qu'il a adressé dans le bulletin de janvier n'a pas eu tout l'écho qu'on pouvait espérer.

La question sera reprise prochainement au cours d'un entretien entre M. Sabatier et M. Huré.

12° M. Huré annonce qu'il a entrepris les démarches nécessaires pour affilier le Comité à la Fédération des Associations de Sauvegarde et d'Animation de l'Île-de-France, 16, rue de la Paix à Versailles, que préside M. l'Ambassadeur du Chayla et dont M^{me} Garnier est la Secrétaire.

13° La prochaine réunion est fixée au 31 mai à 21 h, chez M. Huré comme d'habitude.

Le Festival de Juin

En accord avec la Municipalité de Meudon un programme copieux et éclectique a été mis au point par les représentants de diverses associations culturelles, à savoir : l'Académie Meudonnaise, le Club des Jeunes, le Comité des Jeunes, le Comité de Sauvegarde des Sites, le Rotary Club, la Société des Amis de Meudon-Bellevue.

Voici d'ores et déjà les dates choisies :

16 juin : chants et danses russes (en soirée).

19 juin : concert symphonique annuel par Le Violon d'Ingres (en soirée).

22 juin : concert par l'Orchestre de chambre de Versailles (en soirée).

29 juin : bal des jeunes (en soirée).

Toutes ces manifestations auront lieu dans l'Orangerie.

Des affiches préciseront les heures et les programmes.

Appel du Trésorier

Nous prions tous les membres du Comité qui n'ont pas encore réglé leur cotisation de bien vouloir adresser celle-ci — sans attendre — au Trésorier, M. de Gonneville, 60, avenue Jean-Jaurès, 92 Meudon, par chèque ou d'en verser le montant au Compte Courant

Postal n° 22.465-15 Paris, Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon.

Le montant des cotisations a été fixé comme suit :

- membre bienfaiteur : 50 F
- membre actif : 10 F
- membre adhérent : 2 F

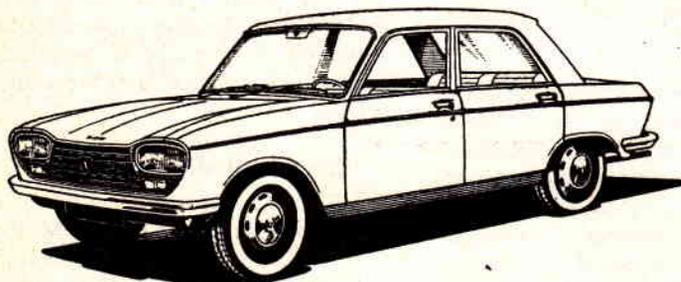
ERRATUM

Le bulletin n° 7 contenait deux erreurs dans la liste des membres du Conseil d'Administration :

Omission : M. Begué, 36, rue Ernest-Renan.

Démissionnaire : M. Tarbé de Saint-Hardouin.

COUSSEDIÈRE & C^{ie}



EXCLUSIF
PEUGEOT

pour MEUDON-BELLEVUE - MEUDON-LA-FORÊT
STATION-SERVICE - ATETIER SPÉCIALISÉ
PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE

2 ter, rue Banès, Meudon - Tél. 027-12-25

Cabinet J. PILLOT

Toutes Assurances

Votre Assureur

C^{ie} La Providence

Vie — Accidents

Vol — Incendie

**28 bis, rue de la République
Meudon**

Tél. 027-16-13

Etabl. LEFÈVRE ex Radio Bellevue

21, Boulevard des Nations-Unies

Tél. 027-10-56



Dépositaire :

Téléavia, Schneider, Clairville, Radiola,
Océanic.

Electro-Ménager :

Hoover, Candy, Zanussi.

DÉPANNAGES TOUTES MARQUES